

COMPTE RENDU du BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 10 FEVRIER 2010 à 18 H 30

1 – LA SEANCE ET L'ASSEMBLEE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 2 février 2010
Début de séance : 18 H 30
Fin de séance : 21 h 00
Nombre de votants : 12

PRESIDENT de SEANCE : Jean Pierre GERARD, Président

| | |
|---|--|
| MEMBRES PRESENT(E)S 13/18 | MMES : C. QUIGNON - D. FRANCOIS. MM : J.P. GERARD – P. LEFEVRE - J. DESCAMPS - G. BRIATTE – M. CHOISY – G. LEJUSTE E. FOIREST - D. SOUFFLET - J. CLABAULT - C. WYTTYNCK. |
| MEMBRES EXCUSE(E)S 04/18 | Mme : C. HEBERT. MM. : C. TRIPLET - C. HERTOOUT - D. POUCHAIN. |
| MEMBRES ABSENT(E)S 02/18 | Mme : J. RICQUER. M. : J.C. PRADEILHES. |
| LE QUORUM REQUIS (10/18) EST ATTEINT, L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-17 DU C.G.C.T. | |

2 – L'ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2009,
- Préparation du débat d'orientation budgétaire 2010,
- Point sur le C.I.D.T.,
- Indemnité de conseil au comptable du Trésor,
- Conventions aérodrome,
- Questions et informations diverses.

3 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après ouverture de la séance par le Président, l'ordre du jour appelle la désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-5 du C.G.C.T.

Le bureau communautaire décide de désigner monsieur Pascal Lefèvre.

ADOpte À L'UNANIMITE

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le compte administratif 2009 est distribué aux membres de l'assemblée. Le Président propose au bureau communautaire d'en faire la lecture détaillée ou que chacun lise le document chez soi, avant le vote dudit compte et du compte de gestion du comptable du Trésor lors du Conseil Communautaire qui interviendra début mars. La formule retenue est celle de la lecture individualisée. Chacun formulera, si besoin, ses remarques avant le Conseil Communautaire au Président.

Le résultat : un excédent de 1 000 029 € 61 au 31.12.2009.

Une stabilité de cet excédent est constaté puisqu'il s'avère être sensiblement identique à celui de l'exercice 2008 (1 026 202 € 45).

5 - PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les E.P.C.I. comptant dans leurs communes adhérentes une commune de plus de 5 000 habitants. C'est le cas de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier puisque la ville de Montdidier compte 6 521 habitants.

Ce D.O.B. est établi en fonction de l'excédent du compte administratif 2009. Il tient aussi compte de la faible capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes. Il est à noter que si l'autofinancement n'est pas élevé, la collectivité n'a aussi un endettement nul.

L'objectif pour 2010 est le maintien des taux votés en 2009. Ce débat d'orientation budgétaire prend en compte aussi les avis formulés par les différentes commissions communautaires.

1 – Administration générale

- prévision de remplacement du copieur. Une étude pour l'achat ou la location/maintenance du nouvel appareil sera menée.

2 – Ordures ménagères

- une étude relative à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables sauf le verre sera menée cette année.

Cette étude sera faite par la collectivité en se rapprochant d'autres collectivités, de l'Ademe, d'Adelphe et du Conseil Général de la Somme. La commission a émis un avis favorable pour cette procédure.

3 – Voirie

a – voiries intercommunales

Des travaux lourds de réfection de chaussées seront entrepris.

Il s'agit :

- d'un premier tronçon de la rue Jean Labordère de Montdidier,
- de la rue Guillard de Montdidier,
- d'une à deux autres interventions restant à définir en zone rurale.

b – entretien

L'hiver rude 2009/2010 a engendré des dégradations importantes sur les rives de nombreuses voiries intercommunales. Des nids de poule se sont à nouveau formés, souvent à côté de ceux qui avaient été consolidés lors des campagnes d'entretien de mars et novembre 2009. Si en 2009, la somme consacrée à cet entretien s'est élevée à 11 000 €, il faut au moins prévoir un montant de 50 000 € pour l'entretien au budget primitif 2010.

c – travaux relatifs aux problèmes hydrauliques du bassin versant d'Assainvillers

Les travaux seront réalisés en 2010. L'appel d'offres a été lancé et le délai maximal de réception des offres est fixé au 05 mars 2010 à 12 h 00. Après déduction de la subvention de l'Etat de 80 % du montant des travaux, il restera 100 000 € de travaux à la charge de la Communauté de Communes.

d – service hivernal

Une étude de coûts sera menée afin de vérifier la pertinence d'un dispositif plus complet pour lutter contre l'enneigement des routes du territoire en hiver.

4 – Piscine

- L'étude d'un système de filtration sur lit de charbon actif avant rejet en milieu naturel sera menée. Ce système offrirait l'avantage d'engendrer une économie d'environ 27 000 € puisque la collectivité n'aurait plus à payer la partie assainissement de l'eau consommée à la piscine.
- Projet d'alimentation en eau de la structure par le captage des anciennes pompes à chaleur (directement à la source). Une économie d'environ 21 000 € pourrait être faite.
- Monsieur Foirest, Vice Président en charge de la compétence « activités socio-culturelles et sportives » quitte la séance.
- M. Lefèvre interroge l'assemblée sur ce départ et suppose qu'il s'agit d'un départ provoqué par les deux sujets évoqués ci-dessus.
- Le Président précise que le Vice Président a été informé par courrier qui lui a été adressé par M. Wyttyneck, élu en charge du service des eaux à la ville de Montdidier, courant décembre 2009 de ces deux possibilités. Le Président a aussi été destinataire de ce courrier qu'il présente aux membres de bureau qui veulent le consulter.
- Les autres points concernant la piscine ne sont donc pas évoqués.

5 – Logement

- Mobilisation d'un volume de crédits identique à celui mobilisé pour l'O.P.A.H. pendant les 3 années de l'opération soit 12 000 €, ceci, afin de faire le parallèle avec l'opération menée par la ville de Montdidier. Il serait ainsi proposé aux particuliers qui envisageraient d'investir dans l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou de dispositif de géothermie pour l'eau chaude sanitaire ou de chauffage central une aide financière.
- Madame Quignon précise qu'à Montdidier l'aide est de 500 € pour l'installation de panneaux solaires. 4 à 5 personnes pourraient être intéressés par an dans le canton.

- La Vice Présidente souligne aussi, l'intérêt qu'à la Communauté de Communes à devenir un territoire moteur en matière d'économie d'énergie étant donné que Montdidier est déjà ville pilote dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. De plus, cela permettra de soutenir l'activité artisanale puisque deux entreprises spécialisées dans le domaine des énergies renouvelables vont prochainement s'installer sur la Z.I. la Roseraie de Montdidier.

6 – Développement Economique

- Avant d'aborder ce point, le Président, Jean-Pierre GERARD, demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à délibérer en urgence sur le point ci-dessous exposé, non prévu à l'ordre du jour de la réunion.
- Un courrier a été adressé par M. Dumoulin, directeur de la S.I.C.A.D.A.P., au Président de la Communauté de Communes lui exposant les intentions de délocalisation de cette entreprise située à Framicourt vers la Z.I. la Roseraie de Montdidier. Cette délocalisation est rendue nécessaire pour le développement de l'entreprise. Le coût de l'investissement s'élève à 3,77 millions d'euros. 80 personnes du territoire communautaire y ont leur emploi à fin 2009. La S.I.C.A.D.A.P. sollicite la Communauté de Communes afin d'obtenir une aide financière de 30 000 € pour réaliser ce développement. Elle précise aussi, qu'elle détient des propositions d'autres collectivités pour se délocaliser. Cette personne morale a adressé le même courrier à Madame le Maire de Montdidier (demande d'aide : 30 000 €) ainsi qu'au Président du Conseil Général de la Somme (demande d'aide 60 000 €).
- Le sujet a été étudié par la commission « aménagement de l'espace et développement économique » lors de sa dernière réunion du 09.02.2010. La commission a émis un avis favorable unanime sauf la voix d'un membre.
- Le bureau communautaire autorise le Président à délibérer en urgence.
- Le bureau communautaire autorise l'inscription au budget primitif 2010 de l'aide financière à hauteur de 30 000 €.

ADOpte à l'UNANIMITE

7 – Activités sociales

- Création d'un centre multi accueil petite enfance. Il s'agit là d'une compétence statutaire de la collectivité aussi.
- La ville de Montdidier ayant récupéré la propriété du tribunal d'instance, l'installation de cette structure pourrait se faire dans ces locaux après réhabilitation. Une bibliothèque/médiathèque pourrait aussi y être créée.
- Les partenaires financiers habituels seront sollicités pour l'accompagnement de cet investissement (Europe, Etat, Région, Département, C.A.F.). Simultanément un emprunt serait souscrit pour la réalisation de ce projet.
- René Mary, collaborateur de cabinet, a déjà pris des contacts avec la C.A.F. et visité le centre multi accueil petite enfance de Villers Bretonneux.
- 20 enfants pourraient y être accueillis par jour. Après intervention financière de la C.A.F. sur le fonctionnement de la structure, le coût s'élèverait à 0.46 centimes d'euro par habitant.
- 3 postes seront créés avec l'ouverture de ce centre.
- Le Relais Assistantes Maternelles actuel sera transféré dans les mêmes locaux puisqu'il s'agit d'une activité complémentaire.
- Un sondage a été réalisé par la Communauté de Communes fin 2009. Le résultat montre la nécessité de cette structure étant donné l'implantation de nouveaux logements et le rajeunissement de la population sur le territoire.
- M. Clabault s'inquiète car il va engager le doublement de la structure d'accueil péri-scolaire qui vient d'être mise en service à Hargicourt. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir puisque le centre multi accueil petite enfance est complémentaire et non concurrent.
- M. Lefèvre pose le problème de la concurrence de la structure avec l'activité des assistantes maternelles. L'offre est différente puisque les enfants peuvent être accueillis dans le centre pour seulement quelques heures pour le temps des courses ou autre, c'est un système d'accueil très à la carte.
- M. Wytynck précise qu'il est envisagé au niveau national de baisser l'accueil des enfants de 2 ans ½, ces enfants pourront alors venir au centre multi accueil petite enfance.

6 – POINT SUR LE C.I.D.T.

La commune d'Etelfay présente un dossier de projet d'agrandissement et remise aux normes de sa salle des fêtes communale. Le montant prévisionnel des travaux est de 530 000 € HT. L'enveloppe C.I.D.T. de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier est sollicitée pour un montant de 106 000 € (soit 20 % du coût).

Madame Quignon, Conseillère Générale, a émis un avis favorable à cette demande. Monsieur Jean Pierre Gérard, Président de la Communauté de Communes, doit aussi donner son avis. Il demande donc au bureau communautaire de l'autoriser à donner un avis favorable ou non. Après discussion, l'assemblée propose au Président de soumettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui prendra la décision.

7 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Madame Corinne Gaudière, Receveuse Communautaire, a quitté la Trésorerie de Montdidier le 01.02.2010. Au titre de l'exercice de ses fonctions pour l'année 2009, elle a adressé au Président le décompte de l'indemnité de conseil à laquelle elle peut prétendre. A taux plein, celle-ci s'élève à 680.10 €.

En 2008, l'assemblée délibérante avait autorisé le versement de cette indemnité avec un taux de 50 %.

Après délibération, le bureau communautaire autorise le Président à procéder au versement de ladite indemnité avec un taux de 50 %.

ADOpte à l'UNANIMITE

8 – CONVENTIONS AERODROME

Les 4 conventions d'occupation temporaire du terrain de l'aérodrome (1 convention par bâtiment : remise, hangar bleu, hangar de l'association « les chiffons volants » et le club house) ont expiré le 31.12.2009. Elles avaient été établies par l'Etat, alors propriétaire, pour une durée de 5 ans avec les locataires.

Les associations locataires, « Aéroclub de Montdidier » et « Chiffons Volants » sollicitent le renouvellement de ces conventions auprès de la Communauté de Communes à laquelle l'Etat a transféré l'aérodrome de Fignières/Courtemanche.

La durée de 5 ans semble bien adaptée. Les redevances perçues par bâtiment sont les suivantes :

- 152 € pour le club house qui appartient à l'aéroclub,
- 247 € pour la remise à l'entrée du terrain,
- 459 € pour le hangar bleu,
- 600 € pour le hangar des chiffons volants.

Il est précisé que l'entretien de la structure est à la charge des deux clubs.

Ces montants avaient été fixés en 2004 par les services des domaines.

Le Président demande donc au bureau de l'autoriser à signer 4 nouvelles conventions avec les locataires.

Après discussion, les élus communautaires autorisent la signature des nouvelles conventions avec une augmentation de 5 % du montant du loyer de chaque bâtiment.

ADOpte à l'UNANIMITE

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – locaux de l'ex-subdivision des services de l'équipement de Montdidier

Le Conseil Général de la Somme, propriétaire des locaux de l'ex subdivision des services de l'équipement de Montdidier, a adressé une proposition d'achat de ces locaux à la Communauté de Communes pour une valeur de 240 000 €.

Le Président demande donc aux élus s'ils souhaitent faire l'acquisition.

Les membres du bureau ne souhaitent pas répondre favorablement à cette demande.

2 – Tour de table

M. Wyttyneck : Pourquoi la Communauté de Communes ne se lancerait-elle pas dans la construction d'investissements productifs comme l'éolien ?

M. Soufflet : Une S.I.C.A.E. ne couvre pas uniquement le territoire communautaire mais bien au-delà.

Mme Quignon : Pourquoi ne pas signer avec la S.I.C.A.E. un protocole pour devenir un canton pilote en proposant cela sous forme d'expérimentation à la S.I.C.A.E.. Le montage éolien pourrait ainsi se faire collectivement.

M. Lefèvre : Précise que toutes ces éoliennes qui se construisent sur le territoire et bien au-delà défigurent gravement le paysage.

M. Briatte : les locaux de l'ancienne D.D.E. sont-ils adaptés pour y transférer le siège de la Communauté de Communes. Ils ne sont pas fonctionnels pour les besoins de la Communauté de Communes.

M. Clabault : Félicite René Mary et Pascal Ayrole pour l'excellent travail fourni par le chantier d'insertion quand il intervient pour des travaux dans la commune d'Hargicourt. Il en profite pour demander à M. Mary de lui réserver des dates pour un nouveau passage et d'autres travaux.

M. Lefevre : Les estimations des travaux du programme de travaux de voirie 2010 sont en cours et réalisées par le cabinet Saunier et Associés.

M. Choisy : Exprime toute sa satisfaction pour les travaux réalisés par le chantier d'insertion à Rollot. Sérieux et encadrement efficace permettent de donner la plus grande satisfaction aux communes lors de l'intervention du chantier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 00.

Le Président de séance,

J.P. GERARD

BALANCE GENERALE DES SERVICES - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 -

| FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|---------------------|
| SERVICES | EXCEDENT | DEFICIT | SERVICES | EXCEDENT | DEFICIT |
| | €uro | €uro | | €uro | €uro |
| A01-ADMINISTRATION GENERALE | 334 493.26 € | | A01-ADMINISTRATION GENERALE | 7 359.21 € | |
| A02-ORDURES MENAGERES | 76 925.82 € | | A02-ORDURES MENAGERES | 134 773.06 € | |
| A03-VOIRIE | 351 398.23 € | | A03-VOIRIE | | 72 155.19 € |
| A04-ACTIVITES SOCIALES | 36 510.02 € | | A04-ACTIVITES SOCIALES | | |
| A05-TRANSPORTS | 12 204.18 € | | A05-TRANSPORTS | | |
| A06-RPI GUERBI./DAVENESC. | 3 163.38 € | | A06-RPI GUERBI./DAVENESC. | 843.08 € | |
| A07-RPI ROLLOT | 4 344.56 € | | A07-RPI ROLLOT | | |
| A08-U.P.P. | 25 131.16 € | | A08-U.P.P. | | 19 876.26 € |
| A09-AD TECHN. ET ADMINIST. | | 4 099.08 € | A09-AD TECHN. ET ADMINIST. | | |
| A10-COLLEGE | 1.00 € | | A10-COLLEGE | | |
| A12-GENDARMERIE | 45 020.71 € | | A12 GENDARMERIE | | 4 264.65 € |
| A13-AMEN.ESPA./DEVEL.ECONO. | 9 367.75 € | | A13-AMEN.ESPA./DEVEL.ECONO. | | 24 816.30 € |
| A14-PISCINE | 51 688.19 € | | A14-PISCINE | 338.00 € | |
| A15 LOGEMENT CADRE DE VIE | 35 493.64 € | | A15 LOGEMENT CADRE DE VIE | | 10 448.84 € |
| A16-INSERTION | 4 311.95 € | | A16-INSERTION | 1 000.88 € | |
| A17-RELAIS ASSIST.MATERNELLE | 1 321.85 € | | A17-RELAIS ASSIST.MATERNELLE | | |
| | | | | | |
| TOTAUX | 991 375.70 € | 4 099.08 € | TOTAUX | 144 314.23 | 131 561.24 € |
| | | | | | |
| EXCEDENT | | 987 276.62 € | EXCEDENT | | 12 752.99 € |

RESULTAT GLOBAL

EXCEDENT

1 000 029.61 €

